

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2024

DOCUMENT INFORMATIF DESTINÉ AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ
concernant les modifications aux statuts qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée
générale extraordinaire du 8 mai 2024
(ou, si le quorum ne devait pas être atteint à l'assemblée générale du 8 mai 2024, de l'assemblée
générale extraordinaire du 5 juin 2024)

Statuts actuels	Proposition de modification
Titre II – Capital - Titres	
Article 6 - Capital	Article 6 – Capital <u>6.2. Capital autorisé</u> Une nouvelle autorisation relative au capital autorisé est proposée. Pour une explication du contenu de cette nouvelle autorisation, il est renvoyé au rapport spécial du conseil d'administration établi en application de l'article 7:199 du Code des sociétés et des associations, disponible sur: http://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales/ <u>6.3. Acquisition, prise en gage et aliénation d'actions propres</u> L'autorisation actuelle d'acquérir, prendre en gage et aliéner des actions propres arrive à échéance en janvier 2025. Il est proposé de renouveler cette autorisation pour une nouvelle période de 5 ans.
Titre III – Gestion et contrôle	
Article 12 – Pouvoirs du conseil	Il est proposé d'adapter les articles 12 et 13 en vue d'aligner davantage la gouvernance sur le modèle moniste.
Article 13 – Comité exécutif	
Article 17 – Représentation	Article 17 – Représentation de la société et signature des actes Pour refléter la clarification ci-dessus, la société sera valablement représentée non seulement par deux administrateurs agissant conjointement mais aussi par l'administrateur délégué et un autre membre du comité exécutif, agissant conjointement.
Titre V – Comptes - Distribution	
Article 29 – Distribution	Article 29 – Distribution L'autorisation actuelle de distribuer aux travailleurs de la société une partie des bénéfices arrive à échéance en janvier 2025. Il est proposé de renouveler cette autorisation pour une nouvelle période de 5 ans.